COMMUNIQUE FINAL
Séminaire gouvernemental pour l'adoption du Plan d'Actions Prioritaires 2017 – 2020 du Gouvernement

Le mardi 11 avril 2017, s'est tenu à la salle des Pas Perdus du Palais présidentiel, sous la présidence de Son Excellence M. Alassane OUATTARA, Président de la République, le séminaire gouvernemental sur le **Plan d'Actions Prioritaires (PAP) 2017-2020 du Gouvernement**, en présence de tous les membres du Gouvernement.

Le séminaire gouvernemental s'est déroulé en trois phases :

- la cérémonie d'ouverture ;
- les travaux ;
- la cérémonie de clôture.

I- LA CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été marquée par la présence de S.E.M. le Vice-Président de la République, représentant le Chef de l'Etat.

Dans son mot de cadrage, Monsieur le Premier Ministre a exprimé sa reconnaissance et celle des membres du Gouvernement à Son Excellence Monsieur le Président de la République, pour l'organisation de ce séminaire, dont l'objectif est de vérifier la cohérence d'ensemble des projets de Plans d'Actions Prioritaires 2017-2020 et de les valider.

Il a en outre, remercié Monsieur le Vice-Président de la République pour sa présence à l'ouverture du séminaire, signe de l'intérêt qu'il accorde à la poursuite et à la consolidation des progrès réalisés depuis 2011, sous l'autorité du Président de la République, SEM Alassane OUATTARA.

Monsieur le Premier Ministre a indiqué qu'au terme de la première évaluation du Programme Economique et Financier tenue en avril 2017, le FMI a salué les performances remarquables et les progrès sociaux indéniables réalisés par notre pays, fruits de la pertinence des choix stratégiques opérés par le Gouvernement dans le cadre du PND 2016-2020 et de la qualité de la mise en œuvre de cet ambitieux programme.

Il a invité chaque membre du Gouvernement à œuvrer à l'accélération des réformes structurelles et sectorielles ainsi qu'à la réalisation diligente des investissements qui permettront à notre pays de mieux répondre aux besoins pressants de nos populations.

S'agissant du processus d'élaboration du Plan d'Actions Prioritaires, Monsieur le Premier Ministre a souligné qu'il tient compte du PND 2016-2020 et des grandes orientations du Président de la République.

Ce Plan d'Actions Prioritaires constituera le fondement des lettres de missions qui engagent individuellement les Ministres et collectivement le Gouvernement. Il vise à répondre de façon concrète et diligente aux attentes de nos concitoyens.

Après l'adoption du PAP 2017-2020, chaque Ministère devra décliner son Plan en mesures opérationnelles pour l'année 2017 et pour les années suivantes.

Intervenant à son tour, Monsieur le Vice-Président de la République a félicité, au nom du Président de la République, Monsieur le Premier Ministre et les membres du Gouvernement pour la tenue effective de ce séminaire, consacré à l'adoption du **Plan d'Actions Prioritaires 2017-2020** du Gouvernement.

Il a également félicité Monsieur le Premier Ministre pour le succès des récentes négociations avec le Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre de la première revue du programme triennal 2016-2019.

Monsieur le Vice-Président de la République a souligné que ce séminaire se tient dans un contexte national et international particulier, eu égard aux réformes institutionnelles mises en œuvre par Son Excellence Monsieur le Président de la République au début de l'année 2017 dans le cadre de la troisième République, aux revendications de certains corps sociaux et à la chute des cours du cacao.

Malgré ce contexte, il convient de noter que notre pays a enregistré depuis quelques années, des avancées notables sur les plans politique, économique, et social, soutenues par des réformes institutionnelles, structurelles et sectorielles reconnues aussi bien par nos concitoyens que par la communauté internationale.

Ainsi, les efforts du Gouvernement ont-ils permis de classer la Côte d'Ivoire parmi les économies les plus performantes au monde, avec notamment un taux de croissance annuelle du PIB de **9%** en moyenne et un accroissement du niveau du PIB par habitant d'environ **20%** sur la période **2012-2016**.

Cependant, les défis demeurent encore nombreux pour satisfaire les attentes légitimes de nos compatriotes, surtout en ce qui concerne l'amélioration de leurs conditions de vie et une meilleure distribution des effets de la croissance.

Ce séminaire devra permettre, d'une part, de capitaliser les acquis indéniables enregistrés au cours des années précédentes, et, d'autre part, de maintenir, voire de renforcer la dynamique de croissance économique, dans la perspective d'un développement plus durable et de plus en plus inclusif.

II- LES TRAVAUX

Les travaux se sont articulés autour des présentations des Ministres et des échanges subséquents.

S'agissant des communications, l'opportunité a été donnée à chaque Ministre de présenter, en dix (10) minutes, les actions prioritaires à mettre en œuvre au titre de son département sur la période 2017-2020.

L'ensemble du Plan d'Actions Prioritaires 2017-2020 du Gouvernement est consigné dans un document exhaustif et détaillé.

Nous rappellerons dans ce communiqué **quelques-unes des actions majeures prévues.**

II-1- Au titre de la défense, de la sécurité et de l'Etat de droit

- Mise en œuvre de la loi de programmation de la sécurité intérieure à travers le renforcement opérationnel des services de police, l'adaptation des effectifs de la Police Nationale au regard des ratios admis, la révision de la politique de logement des policiers en vue d'assurer équitablement un logement décent aux forces de sécurité ;
- Réalisation de la vidéo-surveillance d'Abidjan ;
- Appui à l'identification et à la réforme du système d'état civil ;
- Réhabilitation des centres de Protection Civile, modernisation et déploiement de la Protection civile sur le territoire national ;
- Développement d'un mécanisme de maîtrise des flux migratoires ;
- Appui à la décentralisation et au développement local ;
- Mise en œuvre de la loi de programmation militaire qui vise à renforcer les capacités des Forces Armées de Côte d'Ivoire (FACI), notamment en moyens humains et matériels ;
- Lutte contre le terrorisme ;
- Construction ou acquisition de Chancelleries et Résidences, réhabilitation du patrimoine de l'Etat à l'étranger ;
- Renforcement des instruments de coopération bilatérale et multilatérale par la réactivation de plusieurs Grandes Commissions Mixtes de Coopération ;
- Renforcement de la présence et de l'influence de la Côte d'Ivoire dans les instances internationales ;
- Révision et mise en œuvre de la Carte judiciaire par la réhabilitation des infrastructures existantes, l'équipement des juridictions et établissements pénitentiaires et construction de nouveaux tribunaux et maisons d'arrêts ;
- Mise en place et promotion d'une politique de protection judiciaire des femmes ;
- Réforme du Code de procédure civile, commerciale et administrative.

II-2- Au titre de l'économie et du développement du Secteur Privé

- Mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Economique (APE) avec l'Union Européenne ;
- Implication de la diaspora dans le développement économique et social de la Côte d'Ivoire ;
- Lutte contre la migration clandestine ;
- Construction du Port sec de Ferkessédougou ;
- Développement et diversification de la production minière ;
- Mise en œuvre des Programmes de transformation des matières premières, d'amélioration de la compétitivité de l'industrie et de renforcement des infrastructures industrielles ;
- Sécurisation du foncier rural ;
- Recensement des exploitants et des exploitations agricoles ;
- Promotion de la transformation et de la conservation des productions agricoles, et développement des filières, notamment le café, le cacao, le riz, le coton, l'anacarde, l'hévéa, le palmier à huile et le soja ;
- Formulation et mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole de deuxième génération (PNIA 2) ;
- Amélioration du contrôle et de la surveillance des activités de pêche ;
- Construction des infrastructures d'abattage, de transformation et de commercialisation des produits animaux et halieutiques ;
- Amélioration de la performance du Système Statistique National ;
- Suivi et Evaluation des projets vers l'atteinte du Dividende Démographique ;
- Mise en œuvre des Pôles Economiques Compétitifs ;

- Renforcement de la lutte contre la fraude aux frontières à travers l'acquisition et le déploiement de scanners ;
- Poursuite de la réhabilitation des postes douaniers aux frontières ;
- Simplification du système fiscal ;
- Mise en place d'un nouveau système d'information budgétaire (SIB) ;
- Finalisation de la mise en place de la Plateforme de Gestion de l'Aide (PGA) par le développement d'une cartographie (géolocalisation) des financements ;
- Restructuration des banques publiques ;
- Mise en œuvre du programme de privatisation des banques publiques ;
- Assainissement, restructuration et professionnalisation du secteur de la microfinance ;
- Augmentation de la production nationale de gaz naturel ;
- Renforcement du dispositif judiciaire de lutte contre le trafic illicite de pétrole dans ses diverses formes à terre et en mer ;
- Mise en place d'un modèle économique viable de réduction des coûts d'entrée et de raccordement à l'électricité ;
- Mise en œuvre de nouveaux barrages hydroélectriques, et de centrales thermiques ;
- Réhabilitation et développement des réseaux électriques de transport et de distribution ;
- Mise en œuvre du Programme Electricité Pour Tous (PEPT) ;
- Développement des Energies Renouvelables par la mise en œuvre de centrales solaires ;
- Réhabilitation et Construction de marchés de gros et de détails ;
- Reconstruction des centres de groupages et de collectes des produits du vivrier ;
- Lutte Contre la Vie Chère ;
- Construction et équipement des postes de contrôle qualité aux différentes frontières ;
- Mise en œuvre de la Stratégie Nationale des Exportations (SNE) ;
- Promotion des PME par la facilitation de leur accès aux Financements et aux marchés ;
- Développement de la Culture entrepreneuriale et de l'innovation ;
- Aménagement de sites pour les artisans.

II-3- Au titre de l'éducation, la santé, l'Emploi et les Affaires Sociales

- Mise en œuvre d'un programme d'éducation en santé sexuelle et reproductive pour lutter contre les grossesses et mariages précoces ;
- Lutte contre la violence en milieu universitaire ;
- Accroissement de la capacité d'accueil de l'enseignement technique et professionnel ;
- Réhabilitation de 58 établissements et construction de 28 établissements de formation professionnelle ;
- Acquisition de 15 unités mobiles de formation professionnelle ;
- Construction et équipement de 8 lycées techniques dont celui de Daloa ;
- Réhabilitation des établissements sanitaires présentant un état de délabrement plus ou moins avancé ;
- Construction et équipement de nouveaux établissements sanitaires en lien avec la carte sanitaire ;
- Disponibilité et accessibilité aux médicaments et aux vaccins ;
- Renforcement de la lutte contre les pathologies, notamment celles à fort taux de mortalité ;
- Soutien à la mesure de gratuité ciblée des soins ;
- Amélioration de la gouvernance du marché du travail et de l'emploi ;
- Promotion des mécanismes de résilience des groupes sociaux les plus vulnérables ;
- Adéquation formation-emploi ;

- Construction de nouvelles universités et extension ou réhabilitation des universités existantes ;
- Organisation d'une recherche scientifique et d'innovation technologique d'excellence ;
- Renforcement des compétences des femmes et des jeunes filles en matière d'alphabétisation, de gestion managériale, de leadership ;
- Identification des enfants vulnérables à travers les équipes d'intervention dans les rues afin de favoriser une plateforme de dialogue avec ces enfants ;
- Mise en œuvre du Programme National de Cohésion Sociale (PNCS) ainsi que du Projet d'Appui à la cohésion sociale et la réduction des inégalités ;
- Renforcement du fonds d'indemnisation des préjudices des crises survenues en vue de prendre en charge les victimes recensées ;
- Organisation de campagnes de communication pour un changement de comportement des jeunes face à certains fléaux sociaux (santé sexuelle reproductive, alcoolisme, cyber criminalité, etc.) ;
- Réhabilitation, construction et équipement d'agences régionales de l'Agence Emploi Jeunes (AEJ), d'Institutions Socio-Educatives (ISE) et de Centres du Service Civique (CSC) ;
- Mise en œuvre des Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (THIMO) qui emploieront 192 238 jeunes dont 30% de filles ;
- Mise en œuvre des programmes de stage (190800 jeunes), d'apprentissage (123609 jeunes) et de formation complémentaires (137 685 jeunes) ;
- Appui aux Activités Génératrices de Revenus, à la création et au développement de Micro et Petites Entreprises au profit de 225 511 jeunes dont 30% de filles ;
- Mise en œuvre de programmes de bénévolat, de volontariat, du service national des jeunes, du service civique, du mérite national de la jeunesse.

II-4- Au titre des Infrastructures Economiques, des Transports, de la Communication et de l'Economie Numérique

- Amélioration de la sécurité routière notamment par la mise en œuvre du Plan National de sécurité routière ;
- Construction et équipement de gares routières à Abidjan et à l'intérieur du Pays, notamment dans les chefs-lieux de régions ;
- Réalisation de terminaux minéraliers ou vraquiers à Abidjan à l'effet de renforcer la compétitivité et la productivité du Port, et à San-Pedro pour permettre l'évacuation des produits des exploitations minières ;
- Construction du 2ème terminal à conteneur du Port d'Abidjan et extension de celui du Port de San–Pedro ;
- Réhabilitation du chemin de fer historique Abidjan–Ouagadougou–Kaya long de 1 210 Km et construction des chemins de fer San-Pedro-Man-Touba-Odienné- Bougouni-Bamako et Ouangolo-Niellé-Sikasso-Bougouni ;
- Construction des lignes 1 et 2 du métro d'Abidjan ;
- Renforcement du transport lagunaire ;
- Rénovation des aéroports de l'intérieur du pays avec le redémarrage des vols Air Côte d'Ivoire (Man, Odienné, Bouaké, Korhogo, San Pedro, Yamoussoukro, Bouna et Bondoukou) ;
- Relance des activités de la SOTRA et des transports publics routiers à Abidjan ;
- Construction d'un réseau maillé de 5 000 km de Fibre Optique ;
- Achèvement de la couverture du territoire national en téléphonie mobile ;
- Renforcement du contrôle de la Qualité de Service (QoS) des opérateurs de télécommunications et institution du reporting annuel sur la QoS ;

- Restructuration du secteur postal et mise en œuvre du Service Universel Postal ;
- Amélioration de l'Environnement règlementaire de l'audiovisuel et de la presse ;
- Lancement du projet national de la TNT et opérationnalisation de la libéralisation du secteur de l'audiovisuel ;
- Mise en œuvre du Programme de Gouvernance Electronique ;
- Réhabilitation et renforcement des infrastructures routières et hydrauliques à Abidjan et sur l'ensemble du territoire national, notamment, réhabilitation et renforcement de l'autoroute du Nord Abidjan / Yamoussoukro ;
- Dépollution et aménagement de la baie de Cocody ;
- Aménagement et bitumage de nouvelles routes (à l'intérieur du pays) et d'autoroutes (Yamoussoukro - Tiébissou – Bouaké, Grand Bassam-Samo, Abidjan - San Pedro, Songon-Dabou-Grand Lahou).

II-5- Au titre de l'Environnement, du Cadre de vie, de l'Habitat et des Services Publics

- Réouverture de l'embouchure de la Comoé à Grand-Bassam ;
- Amélioration de la qualité des eaux lagunaires d'Abidjan ;
- évaluation de la qualité des eaux de la nappe phréatique d'Abidjan dans le cadre du projet de dépollution complémentaire des sites de déversement des déchets toxiques du Probo Koala dans le District d'Abidjan ;
- Gestion des déchets ménagers d'Abidjan ;
- Aménagement et protection des zones côtières contre les risques littoraux et les changements climatiques (San Pedro, Grand-Lahou, Abidjan et Assinie) ;
- Stabilisation des forêts naturelles et restauration simultanée de la couverture forestière d'ici à 2020 ;
- Restauration du Parc national de la Marahoué et mise en œuvre d'un plan de gestion sociale ;
- Amélioration du cadre juridique et adoption du Code de déontologie de l'agent de l'administration publique ;
- Modernisation de la gestion des ressources humaines de l'Etat, à travers notamment, la mise en place d'un Référentiel des Emplois et des Compétences (REC) et l'élaboration d'un Plan National de Formation des agents de l'Administration Publique ivoirienne ;
- Motivation des agents de l'Administration Publique, par l'amélioration des conditions de travail ;
- Reforme générale de l'organisation et du fonctionnement des administrations et autres structures de l'Etat par la redéfinition des missions, de l'organisation, des moyens et des budgets, en tenant compte notamment des transferts de compétences aux collectivités territoriales) ;
- Renforcement du cadre législatif et réglementaire, ainsi que des outils de planification du secteur du Foncier et de l'Urbanisme ;
- Renforcement de la sécurité foncière et accélération du processus de délivrance de l'ACD (Arrêté de Concession Définitive) ;
- Développement du cadre urbain dans l'harmonie et le respect des règles d'urbanisme ;
- Mise en œuvre des grands travaux de construction de l'État, notamment réalisation du Projet Place de la Nation (ex Sorbonne), du projet de construction d'une Place et d'un Immeuble des Nations Unies à Yamoussoukro ;
- Renforcement du cadre institutionnel et des outils de planification et développement des ouvrages du secteur de l'assainissement et du Drainage ;
- Remise des clés des logements sociaux achevés sur l'ensemble des sites du Programme et lancement d'un programme d'urgence de 1 000 logements sociaux ;

- Construction de 150 000 logements sociaux économiques sur la période 2017-2020 (60 000 logements sociaux, 18 000 LEM, 42 000 logements économiques, 30 000 logements standing) ;
- Amélioration du cadre de vie des populations par l'application des règles définies en matière de copropriété ;
- Appui à la gouvernance des ressources forestières, fauniques et des ressources en eau, notamment par la mise à jour de la législation et de la réglementation sur la faune sauvage et l'exercice de la chasse, et l'intégration de l'éducation éco citoyenne sur la gestion durable des ressources forestières, fauniques et des ressources en eau dans les programmes d'enseignement ;
- Reconstitution et stabilisation du patrimoine forestier par la mise en place d'une stratégie opérationnelle intégrée de gestion des espaces concédés du domaine de l'Etat, le renforcement de la gouvernance forestière par l'élaboration d'un contrat de performance entre la SODEFOR et l'Etat, et la réalisation de l'état des lieux des forêts classées, pour évaluer les installations humaines et occupations agricoles ;
- Reconstitution et préservation de la biodiversité faunique, notamment par le développement de Zoos nationaux, la capture et le transfert de gros animaux sauvages ;
- Mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau par la délimitation et la matérialisation des périmètres de protection des principales ressources en eaux alimentant les villes d'Abidjan et certaines villes de l'intérieur.

II-6- Au titre de l'Economie touristique, de la Culture et des Sports

- Organisation des huitièmes jeux de la francophonie en 2017 ;
- Préparation de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN 2021), notamment par la construction de stades *(stade olympique à Abidjan, (02) stades de compétitions de 20 000 places chacun répondant aux normes de la FIFA dans les villes de Korhogo et de San-Pedro)*, la réhabilitation et l'extension du stade de la Paix de Bouaké, la construction des cités et hôtels CAN 2021 ;
- Construction de la Bibliothèque de la Renaissance africaine ;
- Restauration de la ville historique de Grand-Bassam inscrite au Patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- Réhabilitation et Extension de l'INSAAC ;
- Construction de la Maison des Musiques d'Afrique et du Monde en vue de renforcer les capacités d'accueil du palais de la Culture de Treichville ;
- Identification, protection et promotion des routes de la mémoire *(l'esclavage, le fer ancien, Houphouët Boigny, l'économie, l'école)* ;
- Construction de parcs d'attraction à l'AéroCité et Jacqueville et de parcs aquatiques à Assinie et Bingerville ;
- Réhabilitation de l'Hôtel des Parlementaires et de l'hôtel Président de Yamoussoukro ;
- Mise en valeur de 10 km du littoral de Port-Bouët ;
- Construction d'une nouvelle ville Touristique à Sassandra.

Les travaux ont également été marqués par des échanges sur plusieurs questions importantes relatives aux différentes thématiques. Les réponses à ces préoccupations ont permis d'enrichir et de consolider le Plan d'Actions Prioritaires.

III- <u>LA CEREMONIE DE CLOTURE</u>

La cérémonie de clôture a été présidée par son Excellence Monsieur le Président de la République et elle a été marquée par le mot de fin du Premier Ministre et par la lecture du communiqué final.

Ce séminaire a permis d'adopter les **Plans d'Actions Prioritaires**, qui constitueront la base commune du travail gouvernemental sur la période **2017- 2020.**

Cette vision à moyen terme constitue le cadre de référence opérationnel de la mise en œuvre du programme du Président de la République. Ainsi, les actions retenues prennent en compte les décisions issues des différents Conseils Présidentiels sur les problématiques importantes telles que **l'énergie, l'eau potable, les routes et la santé.**

Ces actions tiennent compte également des contraintes et opportunités du Programme Economique et Financier conclu par notre pays avec le Fonds Monétaire International.

Le séminaire s'est achevé par le discours de clôture du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA.

Dans son discours de clôture, Son Excellence Monsieur le Président de la République s'est félicité de l'approche de programmation à moyen terme de l'action du Gouvernement, qui permet d'avoir une visibilité et de la cohérence dans la planification des actions des Ministères sur la période 2017 -2020, et d'apporter des solutions concrètes face aux besoins de nos populations.
Aussi, le Gouvernement doit-il se donner les moyens de mettre en œuvre ces engagements en améliorant le potentiel de financement de notre pays à travers, notamment, l'optimisation de la collecte des ressources fiscales, l'amélioration de nos interventions sur le marché monétaire sous-régional et la mobilisation des appuis des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Le Président de la République a souligné que le recours au marché des capitaux constitue une alternative que le Gouvernement devrait davantage utiliser, en veillant au maintien de la soutenabilité de la dette publique. Il a également instruit le Gouvernement de traiter de façon diligente la question de la dette intérieure et des passifs, en particulier ceux concernant le Petites et Moyennes Entreprises (PME).

Pour assurer le suivi de l'exécution de ce Plan d'Actions, Monsieur le Président de la République a instruit chaque Ministre à l'effet de lui soumettre trimestriellement, ainsi qu'au Gouvernement, un bilan de la mise en œuvre de son plan d'actions.

Fait à Abidjan, le 11 avril 2017

Le Gouvernement